COMITE TECHNIQUE LOCAL
DU LUNDI 20 JANVIER 2020
COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE

L'ordre du jour de ce CTL ne comportait qu'un seul point, relatif aux suppressions d'emplois dans la Vienne pour 2020. Une nouvelle fois, la Vienne est sanctionnée par une diminution des emplois qui s'établit pour 2020 à 5 suppressions (1A, 2B et 2C). La Direction entend les répartir de la façon suivante :

- la suppression d'un emploi de A est positionnée sur l'emploi de l'ex-chef du SPF de Poitiers 3, parti à la retraite l'année dernière. Ce cadre supérieur avait artificiellement été affecté sur un emploi de catégorie A, gelé lors de son départ et supprimé aujourd'hui...la gestion des emplois, c'est de la mystification.

- les 2 emplois de B concernent le CGF (Centre de Gestion Financière, nouveau service issu de la fusion du CSP et du SFACT de la Direction) et le SIP de Loudun.

A peine créé, le CGF perd 1 emploi de B, supprimé, et 4 emplois de C (3 transférés à l'Equipe Départementale de Renfort pour la mise en place des accueils "de proximité" et 1 transféré à la TPM). Ca fait cher la fusion, mais la Direction indique que le service tourne actuellement avec 38 agents sur un total de 49 emplois. Sur le différentiel de 11, une ponction de 5 emplois est donc opérée ce coup-ci et il restera une marge de 6 emplois qui seront supprimés ultérieurement, en espérant que le service puisse fonctionner normalement avec autant d'emplois non pourvus...la gestion des emplois, c'est l'imposture à tous les étages.

Le SIP de Loudun perd un emploi de B au titre d'une comparaison fumeuse avec le niveau d'activité du SIP de Civray, ce dernier ayant prétendument une activité supérieure mais un effectif inférieur à celui de Loudun. Au lieu de renforcer l'effectif du SIP de Civray, la Direction préfère niveler par le bas et supprimer un emploi au SIP de Loudun pour rétablir l'équilibre entre les deux SIP...la gestion des emplois, c'est de la fumisterie caractérisée.

- les 2 emplois de C concernent le SIP de Poitiers, à qui la Direction fait payer par anticipation la mise en place du prélèvement à la source, la suppression de la TH, la mise en place des centres de contact, le site internet impôts.gouv. Et tant pis si tous ces dispositifs génèrent actuellement une augmentation de la charge de travail par les questions et inquiétudes qu'ils suscitent. Mais le Directeur est formel : il s'agit d'emplois vacants depuis des années. De plus, selon lui, avec toutes les évolutions technologiques, on ne saura bientôt plus comment employer les agents des SIP !! (non, non, vous ne rêvez pas, il l'a vraiment dit !!). Après avoir détruit les trésoreries, on n'aura plus qu'à fermer les SIP. Mais lui, il s'en fout, il sera à la retraite !

Au cours de ce CTL, la mise en place des accueils de proximité à donné lieu à de longs échanges. Dans premier temps, la Direction nous a joué un bel air de violon sur le thème : *"on va créer un nouveau métier...on anime un groupe de travail...on lance un appel à candidature...l'idée, c'est d'éviter que l'encadrement exerce les fonctions d'accueil"*. Mais, dans un second temps, le véritable projet a fait irruption dans la conversation : *"Les fonctions d'accueil vont être confiées à l'EDR, mais on ira aussi piocher dans les autres services sur la base du volontariat, pour permettre à des agents hors EDR de travailler près de chez eux en tenant les permanences."* Ben voyons ! Et s'il n'y a pas assez de volontaires, un petit coup de pression permettra d'en trouver. Enfin, au détour d'un long monologue dont il a le secret, le Directeur a dévoilé le projet final de cette farce que constitue "l'accueil de proximité" : *"Un comité annuel statuera sur l'activité de ces permanences"*. Et si ledit comité conclut à une activité insuffisante, la permanence sera supprimée.

La mise en place de permanences n'est qu'une manipulation. La DGFIP n'a pas la moindre intention de mettre des moyens dans ces structures, car les permanences (tenues par l'EDR ou des agents des autres services habitant à proximité du lieu d'une permanence) ne sont envisagées que comme des dispositifs transitoires. Elles sont condamnées avant même d'être instaurées et seront fermées les unes après les autres. Il s'agit simplement de donner le change aux élus locaux avant les municipales pour ne pas interférer dans le résultat des élections et ne pas risquer de faire du tort aux élus macronistes. "L'accueil de proximité", c'est de l'enfumage !

Message aux agents qui penseraient faire carrière dans l'accueil : si vous prenez cette voie, vous serez à court terme balancés dans les Maisons France Service, sous un statut indéterminé. Pesez bien votre décision et méfiez-vous du chant des sirènes qui vous attire vers les brisants.

Un autre point a donné lieu à des échanges nourris : la création d'une cellule de CSP (contrôle sur pièces) d'initiative au centre des Finances Publiques de Montmorillon. Cette cellule aurait une compétence départementale et serait composée de trois agents de catégorie C, rattachée au PCRP et donc pilotée à distance.

Pourquoi rattacher la cellule au PRCP ? Parce que, d'après la Direction, si on la rattache au SIP, elle sera très vite absorbée par la gestion.

Pourquoi créer une cellule d'assiette ? Parce que, selon le Directeur, le recouvrement de l'impôt est condamné par les choix nationaux ! Ah ? Ca aussi ? Donc après les trésoreries, rayées de la carte, après la mission d'accueil, supprimée très vite au profit du réseau France Services, après les opérations d'encaissement au guichet transférées aux buralistes, c'est le recouvrement de l'impôt qui est condamné. Bienvenue à Pôle Emploi.

Pourquoi la créer à Montmorillon ? Pour être en cohérence avec la notion de "démétropolisation" de la DGFIP et pour un enjeu d'aménagement du territoire ! (si, si) On ferme toutes nos structures dans tout le département et on crée une cellule de trois agents à Montmorillon pour compenser le massacre. Vous avez dit "Foutage de gueule ?".

Face aux nombreuses questions autour de la création de cette cellule, la Direction a semblé un peu perdue :
- il n'y aura pas d'obligation de mutation pour les agents. Ah ? Donc, si personne ne veut y aller, la cellule ne verra pas le jour ? "*On verra."* Difficile à croire au moment où l'administration instaure l'affectation au département au seul bon vouloir de la Direction locale et sans aucun contrôle des élus du personnel.
- et si les contribuables visées par une procédure initiée par la cellule veulent contester et venir s'expliquer avec le service ? *"Il faudra organiser les rendez-vous à distance pour les contribuables afin de leur éviter un trajet jusqu'à Montmorillon."* On veut bien faire semblant d'aménager le territoire, mais on ne va quand même pas obliger les gens à se déplacer et parfois faire plus de 100 kms dans la journée, drôle de conception de l'accueil de proximité par notre Directeur. !
- la cellule sera composée de 3 agents de catégorie C qui ne disposent pas de la délégation de signature pour signer leurs procédures. Comment va s'organiser la gestion quotidienne du travail de cette cellule ? *"Il faudra organiser la signature des pièces de procédure...peut-être en délégant cette possibilité au chef du SIP de Montmorillon."* Et pourquoi ne pas nommer un agent de catégorie B qui pourrait assurer cette tâche ? *"Trop simple ! On est là pour monter des usines à gaz, pas pour faire fonctionner les services. On fait des séminaires aux frais de la princesse pour être de vrais managers."*

Enfin, en question diverse, des échanges houleux ont fleuri autour du sujet de la réfection des sanitaires du centre des Finances Publiques de Slovénie et notamment de leur aménagement pour les rendre accessibles aux collègues en fauteuil, et ce, dans tous les étages du bâtiment. Depuis des mois, la Direction joue la montre concernant le cas d'un collègue du SIE qui se déplace en fauteuil et qui ne peut utiliser les sanitaires de son étage, inadaptés à son cas, en plus d'être vétustes. Face au montant des devis présentés par les architectes, la Direction préfèrerait convaincre ce collègue de descendre travailler au rez-de-chaussée, pour limiter les frais, quitte à le couper de son service. Il serait très exagéré d'affirmer que la Direction n'a que faire du cas de ce collègue. Pour les côtoyer régulièrement, nous pensons qu'ils n'en sont pas encore arrivés à ce niveau d'inhumanité, même s'ils s'en rapprochent dangereusement. En revanche, il est plus qu'évident que la Direction n'a pas l'intention de défendre, auprès du bureau SPIB et du responsable de la politique immobilière de l'Etat (RPIE), un devis pour des travaux de mise aux normes dont elle juge le montant excessif.
Imaginons un instant, qu'à la suite d'un accident ou d'une maladie, le Directeur se retrouve obligé de se déplacer en fauteuil. Qui peut croire qu'il accepterait de travailler au rez-de-chaussée ? Ou que les travaux de mise aux normes, quel que soit leur montant, seraient renvoyés de la sorte aux calendes grecques ?
Le dénouement de ce dossier n'est pas un problème de coût, mais simplement de volonté. Monsieur le Directeur, un petit effort. A vous de nous démontrer que le Nouveau Monde n'est pas aussi pourri que l'ancien, même si on a de sérieux doutes sur le sujet.

Les élus FORCE OUVRIERE